

11 CONVENTION COLLECTIVITES AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

RAPPORTEUR : Valérie PUSZKAREK

11.1 CONVENTION COLLECTIVITES

Afin de faciliter l'accès aux formations BAFA et/ou BAFD pour les habitants, la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais met en place un partenariat avec les collectivités.

Les engagements respectifs sont :

Pour la collectivité : Faire la promotion, auprès des habitants, de l'organisation des formations BAFA/BAFD de la Ligue de l'Enseignement (affiche, tract, panneau signalétique, bulletin municipal, site internet)

Pour la Ligue de l'Enseignement : Proposer une réduction de 20 € aux habitants de la commune inscrits à un des stages organisés par la Ligue de l'Enseignement – envoyer un courrier aux participants, accompagné d'un chèque de remise, les informant du motif de la remise, et ce en cas de paiement au tarif plein.

La convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2015.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention collectivités avec la Ligue de l'Enseignement.

La convention est disponible auprès du secrétariat de la Direction générale des services.

11.2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ORGANISATION DE STAGES DE FORMATION BAFA AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

RAPPORTEUR : Valérie PUSZKAREK

La Ligue de l'Enseignement sollicite la mise à disposition d'un local pour les deux sessions de formation BAFA qu'elle organise, à savoir :

- Formation générale BAFA du 25 avril au 2 mai 2015
- Formation complémentaire BAFA le 6 juin 2015

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dites conventions.

Les conventions sont disponibles auprès du secrétariat de la Direction générale des services.